

Nombre de membres	16
Présents	13
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI	11
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents	9
Votants	9
Exprimés	9
Oui	9

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20230118-DEL-2023-03-DE  
Date de télétransmission : 19/01/2023  
Date de réception préfecture : 19/01/2023



### **EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 janvier, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 12 janvier 2023

#### **MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :**

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE  
Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR  
Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET**

#### **MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI - PRÉSENTS :**

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Lionel LEMASSON - Sébastien  
MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2023-03**

#### **OBJET : COMPÉTENCE GEMAPI**

#### **PROPOSITION D'ACCUEIL D'UN NOUVEAU SERVICE CIVIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME JEUNES ET NATURE DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du grand programme « jeunes et nature », le PETR bénéficie, de l'agrément de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne par le ministère de la transition écologique et accueille depuis septembre 2022, une volontaire en Service civique en faveur de la protection de la biodiversité.

Cette volontaire ayant trouvé un emploi mettra fin à sa mission au 31 janvier prochain.

Monsieur le Président informe que le PETR après accord de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, souhaite accueillir un nouveau volontaire sur une mission d'accompagnement et de pédagogie pour la mise en œuvre du futur programme de gestion des milieux aquatiques du territoire afin de :

- participer à l'information des publics sur le contrat Source en action
- sensibiliser les acteurs de l'eau aux actions du contrat pour faire émerger des projets
- aider à la définition de programme (stratégie, projets envisageables par thématique)

La durée de la mission est prévue sur 9 mois.

Il est rappelé que l'Agence de l'eau s'engage à prendre en charge la totalité de la rémunération, les tâches administratives et à nous accompagner dans l'accueil du volontaire.

Le cadre est défini dans une convention tripartite de mise à disposition entre l'Agence de l'eau, le volontaire et la structure d'accueil.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, valident la proposition d'accueillir un nouveau volontaire en service civique dans le cadre du programme « jeunes et nature » de l'Agence de l'eau et autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Fait et délibéré à Bujaleuf  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

**Le Président,  
Sébastien MOREAU**